

Document

Législatives: à quoi sert un député ?

(l'express)

6 juin 2012

A la veille des élections législatives, L'Express fait le point sur le rôle de ces médiateurs entre le peuple et ses représentants.

Le député représente la Nation et doit donc parler au nom de l'intérêt général. Son travail s'exerce à l'Assemblée nationale et dans sa circonscription. Localement, il est tenu d'être à l'écoute de ses concitoyens pour, ensuite, critiquer et faire progresser la législation à l'Assemblée.

Quelles sont ses tâches?

Participer au travail législatif

La mission principale du député est de voter la loi. Chaque année, il en vote une centaine. Le plus souvent, l'élu vote des projets de loi préparés par le gouvernement. Mais il peut aussi déposer des propositions de loi pour attirer l'attention sur un problème précis et effectuer des amendements aux textes.

Les députés qui partagent les mêmes opinions politiques peuvent s'allier, s'ils sont au moins quinze, dans des groupes parlementaires. Ils tiennent alors des réunions où ils fixent leur position sur les débats de la semaine.

Le député appartient obligatoirement à l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée. Elles ont chacune un domaine de compétence.

Tout projet ou proposition de loi est envoyé pour examen devant la commission appropriée. Objectif : préparer le débat qui aboutira au vote de la loi.

Contrôler le gouvernement

Tous les mardis et mercredi après-midi, le député peut interroger directement les ministres, notamment sur des questions liées à sa circonscription.

Il peut aussi lancer des commissions d'enquête pour traquer l'action du gouvernement. une manière pour les élus de tous bords de lancer des réformes.

Il est aussi habilité à renverser le gouvernement, grâce à une motion de censure. Celle-ci n'a été utilisée qu'une fois, en 1962, pour sanctionner le gouvernement Pompidou.

Comment est-il élu?

Tous les cinq ans, 577 députés sont élus, au suffrage universel direct. Pour se présenter, il faut être de nationalité française et âgé d'au moins 18 ans.

Pour être élu dès le premier tour, le député doit obtenir la majorité absolue des votes, c'est-à-dire plus de 50% des suffrages exprimés et un nombre de suffrage au moins égal au quart des électeurs inscrits. Si aucun candidat n'y parvient, il faut procéder à un second tour. Dans ce cas, tous les candidats ayant obtenu au moins 12,5% des voix et des suffrages des électeurs inscrits peuvent se maintenir. Le candidat qui obtient le plus de voix l'emporte.

Pour la première fois en 2012, les Français établis à l'étranger éliront onze députés à l'Assemblée nationale.

Combien gagne-t-il ?

Le salaire net mensuel d'un député est de 5189,27 euros. Et il a aussi de nombreux avantages: un crédit de 9138 euros bruts par mois pour rémunérer ses collaborateurs, l'accès gratuit à l'ensemble du réseau SNCF en première classe, le remboursement des forfaits de cinq lignes téléphoniques et un abonnement internet.

Il peut aussi cumuler des mandats, dans la limite d'une fois et demie le montant brut de l'indemnité parlementaire de base, soit 8272,02 euros. Il ne peut donc pas percevoir plus de 2757,34 euros dans le cadre de ses mandats locaux.